



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 2228

Texte de la question

M. Bernard Schreiner appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les inquiétudes des médecins scolaires. Il lui rappelle que la mise en place d'un service médical de promotion et de protection de la santé des élèves doté de réels moyens budgétaires est aujourd'hui une réelle nécessité. En effet, malgré le dévouement de ces personnes, il n'y a actuellement en moyenne qu'un médecin scolaire pour 7 130 élèves si l'on prend en compte les médecins responsables départementaux. Chacun d'entre eux a ainsi, dans son secteur géographique, la responsabilité de 20 à 50 établissements différents. Or, ces médecins sont chargés d'effectuer un certain nombre de contrôles médicaux, mais aussi de dépister, en collaboration avec les équipes pédagogiques, les différents handicaps sociaux et psychologiques dont un enfant peut être victime et qui sont susceptibles d'expliquer ses difficultés scolaires. Afin de permettre à ces professionnels de la santé scolaire d'exercer au mieux leur mission de prévention et de protection de nos enfants, il paraît aujourd'hui indispensable d'accroître le nombre de médecins scolaires ainsi que les moyens mis à leur disposition. Or, il semble que les projets de réforme en cours d'élaboration au sein de son ministère soient contraires aux souhaits émis par le haut comité de la santé publique dans son récent rapport sur la santé des enfants et des jeunes appelant l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de généraliser l'éducation par la santé à l'école dès le plus jeune âge et de sensibiliser les enseignants à ces questions. Les médecins scolaires s'inquiètent en particulier des annonces faites en faveur de l'intervention en milieu scolaire d'étudiants en 3e cycle d'études médicales ou de professionnels libéraux. De telles interventions ne permettraient pas en effet, du fait de leur caractère ponctuel, un réel suivi sanitaire de la communauté scolaire et une coordination efficace avec les équipes pédagogiques. Aussi, il lui demande si elle entend prendre en compte, dans la réforme du service médical de l'éducation nationale, les préoccupations des médecins scolaires et quelles mesures concrètes elle entend prendre afin d'accroître les moyens mis à leur disposition.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a dû arrêter des priorités. Celles-ci se sont portées sur la création de 300 postes d'infirmière et de 300 postes d'assistante sociale. Car c'est là que se faisait sentir un besoin croissant dans les établissements scolaires. Cela correspondait également à une demande des adolescents. Grâce à cet effort considérable, une présence humaine pourra être réintroduite dans les établissements qui en sont actuellement démunis. Concernant les médecins scolaires, antérieurement au transfert de la médecine scolaire à l'éducation nationale, intervenu le 1er janvier 1991, les médecins vacataires représentaient plus de 40 % des effectifs. Depuis cette date, les moyens globaux en personnels médicaux sont constitués à plus de 67 % par des emplois de titulaires. Il convient de souligner l'effort budgétaire déjà accompli en faveur de ce service, dont le potentiel initial a progressé de 24 %. Le budget 1998 prévoit un nombre de vacations de médecins non négligeable, puisqu'il équivaut à 150 postes à temps plein. Cette présence sera renforcée par l'ouverture de concours de médecins de l'éducation nationale en mars 1998 pour procéder au recrutement correspondant aux actuels postes vacants. Il a été présenté au conseil des ministres du 11 mars dernier un plan de relance de la santé scolaire qui s'articule autour de vingt mesures portant sur l'éducation à la

santé des jeunes, le dépistage et la prévention dès la maternelle, l'amélioration de l'accès aux soins. L'important reste de travailler ensemble à l'évaluation de la santé des jeunes, au travail de prévention, d'éducation à la santé qu'il faut mener à l'école dès le plus jeune âge. C'est également avec des actions concrètes en articulation avec le travail accompli par les familles et les médecins de quartier que la situation sanitaire des enfants progressera.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Schreiner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2228

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2625

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2125